



# Bulletin suisse des baies

n° 1/2026

Date d'envoi : 16.03.2026

Vous recevez ci-joint le premier bulletin sur les baies de la saison 2026. Il contient les dernières informations sur les maladies et les ravageurs, ainsi que des conseils sur les techniques culturales. Le bulletin peut être complété par des informations régionales fournies par les cantons participants et par le FiBL. Les informations spécifiques à l'agriculture biologique sont mises en évidence *en italique*.

## Table des matières

1. [Informations générales sur les fruits de baies](#)
2. [Nouveautés Produits phytosanitaires + directives PER](#)
3. [Fraises Techniques culturales](#)
4. [Protection phytosanitaire des fraises](#)
5. [Techniques culturales pour](#)
6. [Protection phytosanitaire des baies d'arbustes](#)
7. [Remarques, dates](#)

**Remarque à l'attention de nos lecteurs :**  
En cliquant sur les passages en bleu (ou sur les points dans la table des matières), vous pouvez accéder rapidement et directement aux sections correspondantes du document.

## Végétalisation

La végétation a démarré normalement cette année et est actuellement légèrement en avance par rapport à 2025, mais pas tout à fait aussi précoce qu'en 2024. Début mars et cette semaine, les conditions étaient favorables aux cultures précoces (= beaucoup de soleil + nuits fraîches). Les températures diurnes étaient supérieures à la normale pour la saison. La période de foehn et les précipitations ont favorisé une nouvelle poussée de végétation, avant que le temps ne redevienne plus frais ce week-end, avec des nuits parfois glaciales.

## Protection phytosanitaire des fruits rouges - Nouveautés 2026

### Protection phytosanitaire de toutes les baies (Agroscope Transfer n° 622 / 2026)

La version 2026 de la liste a été révisée et présente quelques nouveautés dans sa mise en page par rapport à la version 2025.

Voici les principales nouveautés :

1. Il existe pour chaque type de baies une liste distincte des produits autorisés contre les ravageurs, contre les champignons et une liste des herbicides
2. Les listes relatives aux techniques d'application figurent dans un document séparé
3. Les schémas d'application des PPP pour les espèces de baies sont également répertoriés dans une liste séparée
4. Les informations relatives aux substances toxiques pour les organismes utiles ne figurent plus dans la liste, mais peuvent être consultées en ligne.



Veillez tenir compte des modifications apportées aux autorisations pour 2026 ! Voir le fichier joint à cette fiche d'information sur les baies ou sous ce lien <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/de/home/themen/pflanzenbau/beerenbau/publikationen/pflanzenschutzmittelliste.html>

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

### Nouveautés 2026 en matière de protection phytosanitaire pour les baies dans le cadre des PER :

Fin février a été publiée la liste actualisée des produits phytosanitaires, qui répertorie les produits autorisés conformément aux directives relatives à la production intégrée « PER » et à l'agriculture biologique\*.

(\*Les produits autorisés par l'OSAV pour la culture des baies, mais qui ne sont pas compatibles avec les PER, ne sont désormais disponibles que sur Internet à [l'adresse psm.admin](https://www.psm.admin.ch))

**Autorisations pour l'année en cours** : à partir de cette année, toutes les modifications apportées au cours de l'année, telles que **les ajustements en cours d'année** et **les corrections éventuelles**, seront consignées dans le document « Modifications de la liste des produits phytosanitaires pour la culture des baies 2026 ».

Les deux documents peuvent être téléchargés sur la page suivante ([www.agroscope.ch/beerenbau](http://www.agroscope.ch/beerenbau) > Publications > Liste des produits phytosanitaires) :



### Modifications des autorisations

Les nouveautés concernant les homologations sont répertoriées à la page 6 de la liste. Seules les nouvelles homologations y sont toutefois mentionnées, et non celles qui arrivent à expiration !

Vous trouverez ci-dessous **les changements importants qui sont déjà en vigueur cette saison**. Les autres modifications ne concernent que les applications à partir de l'année prochaine. Vous trouverez une liste complète dans le fichier « Nouveautés PSM Baies, état mars 2026 » en annexe de ce bulletin.

**Aperçu des principales nouveautés** concernant les autorisations en matière de protection des végétaux qui **ne sont pas mentionnées dans la liste des produits phytosanitaires** (état actuel) :

### Autorisation retirée :

#### Fongicides :

Substance active : **Mepanipyrim (Frupica SC)** : Date limite de vente : 1er juillet 2025, Date limite d'utilisation : **1er janvier 2026**

**IMPORTANT - Retrait immédiat du produit** : Cinq anciens produits à base de **phénmédipham** (portant la référence W-6938-x, par exemple Beetup 160EC, Betasana EC, Betam LG, Mentor Uno) **ont été immédiatement retirés** du marché en raison de la présence d'un additif interdit (sans délais de vente ni de consommation).

Ces produits sont immédiatement remplacés par de nouveaux produits dotés d'une **nouvelle formulation (W-6944-x) et d'un nouveau nom**.

#### Insecticides :

**Substance active : abamectine** (Vertimec Gold) : date limite de vente : 28 février 2025, **date limite d'utilisation : 28 février 2026**

#### Herbicides :

La **substance active propyzamide n'est pas conforme aux PER**, bien qu'elle figure par erreur dans l'annexe de la liste (p. 44, p. 46, p. 47). Cela concerne les produits Kerb Flo, Nizo S et Propper Klo.

Les autres retraits prévus en 2026 concernent des produits (et non des substances actives) pour lesquels il existe des produits de remplacement => tous les détails figurent dans le fichier « Nouveautés PSM Baies, état mars 2026 » en annexe de ce bulletin.

### Nouvelles autorisations

#### Fongicides :

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

Produit **Trezor** (substance active : fenhexamide) contre le botrytis dans toutes les principales cultures de baies  
Insecticides :

Produit **Flipper** (substance active : acides gras C7-C18) contre les thrips et les tétranyques (fraises en serre)

Autorisations d'urgence - Décisions générales

**Cécidomyie des pointes de pousses de la myrtille** - Pour lutter contre la cécidomyie des pointes de pousses de la myrtille, Movento SC (W-6742 ; spirotétramate) est disponible dès l'apparition de la première feuille déployée jusqu'aux premiers fruits visibles. 2 traitements au maximum. (Conformément à la décision générale du 10 février 2026)

D'autres autorisations pour la lutte contre le KEF ou les punaises dans les cultures de baies n'ont pas encore été publiées à ce jour. Lien vers les autorisations d'urgence actuelles : [Autorisations d'urgence PSM](#)

## Nouveautés concernant la fertilisation dans les directives PER pour les fruits et les baies

**Point 1.3.1.3. Prescriptions en matière de fertilisation – Azote** – « Les directives de la GRUD s'appliquent ».

Les bases relatives à la fertilisation des cultures de baies (GRUD chapitre 14) ont été actualisées et révisées en 2024. Jusqu'à fin 2025, les valeurs du GRUD 2017 restaient toutefois applicables.

### Nouveauté à partir de janvier 2026 :

Pour les calculs et contrôles selon les **nouvelles directives version 1.20 (Suisse-Bilanz 2026-2027)**, ce sont **désormais les valeurs nouvelles/actualisées du GRUD 2024** qui s'appliquent, et donc également les valeurs en partie nouvelles (plus élevées) pour les cultures de baies. Voir page 28 des directives Suisse-Bilanz. Les valeurs surlignées en jaune sont les nouvelles valeurs issues de la GRUD 2024.

### Point 1.3.7. Cultures sur substrat

Les directives PER pour les cultures sur substrat (point 1.3.7) ont été complétées en 2025 afin que les quantités d'engrais (percolat, eau de drainage) provenant des cultures sur substrat et épandues dans d'autres cultures soient enregistrées dans le Suisse-Bilanz de la culture correspondante (dans laquelle l'excédent d'eau est épandu).

Beeren <sup>1)</sup>				
Erdbeeren, einjährig, 2.0 kg/m <sup>2</sup>	100	34	121	20
Erdbeeren, einjährig, 3.0 kg/m <sup>2</sup>	120	46	157	25
Erdbeeren, einjährig, 4.0 kg/m <sup>2</sup>	180	80	247	40
Erdbeeren mehrjährig	100	34	121	20
Erdbeeren-Jungpflanzen (Tray-Pflanzen)	120	34	114	20
Himbeeren-Jungpflanzen (Long-Cane)	130	80	169	15
Himbeeren, 1.5 kg/m <sup>2</sup>	45	23	60	15
Himbeeren, 2.5 kg/m <sup>2</sup>	75	46	96	20
Himbeeren, 3.5 kg/m <sup>2</sup>	105	69	133	30
Brombeeren, 2.0 kg/m <sup>2</sup>	55	34	66	15
Brombeeren, 3.0 kg/m <sup>2</sup>	85	57	102	20
Brombeeren, 4.0 kg/m <sup>2</sup>	115	80	145	25
Rote Johannisbeeren, 2.0 kg/m <sup>2</sup>	85	46	121	15
Rote Johannisbeeren, 2.5 kg/m <sup>2</sup>	110	57	151	20
Rote Johannisbeeren, 3.5 kg/m <sup>2</sup>	160	80	253	25
Cassis, 2.5 kg/m <sup>2</sup>	90	46	157	20
Cassis, 3.5 kg/m <sup>2</sup>	130	69	229	25
Stachelbeeren, 1.7 kg/m <sup>2</sup>	60	34	78	15
Stachelbeeren, 2.5 kg/m <sup>2</sup>	95	57	127	20
Heidelbeeren, 1.5 kg/m <sup>2</sup>	55	23	72	20
Heidelbeeren, 2.5 kg/m <sup>2</sup>	65	46	84	30
Alternative Strauchbeeren (Mini-Kiwi, Holunder, Goji, Aronia, Lonicera)	85	46	121	15

<sup>1)</sup> Die Ertragsangaben (kg/m<sup>2</sup>) sind als Richtwerte zu verstehen

## Fraises - Situation

Les journées chaudes et ensoleillées de fin février ont fortement accéléré le développement des plantes, en particulier dans les cultures précoces. Le stade de végétation est environ une semaine plus avancée qu'en 2025 (norme des 20 dernières années). Actuellement, on observe en plein champ le développement des inflorescences et des nouvelles feuilles.

## Fraises - Technique culturale

Les champs de fraises et les plants de fraises hivernés dans le substrat doivent être nettoyés au plus tard maintenant. Le nettoyage des cultures (élimination des vieilles feuilles, des stolons, etc.) réduit considérablement la pression des maladies et des ravageurs et facilite la protection des plantes au printemps. Voir également le chapitre Protection des plantes ci-dessous.

### Couverture en cas de culture précoce

Dans les cultures précoces de fraises, les voiles et les films perforés sont déjà en place depuis la mi-février. Lors des journées sèches et chaudes à partir de mars, il est important de contrôler la

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

température sous le voile et d'aérer si nécessaire. Il faut éviter autant que possible les températures supérieures à 25 °C et une humidité élevée sous le voile. Cela vaut particulièrement à partir du mois d'avril, lorsque les températures diurnes et le rayonnement continuent d'augmenter.

**Aération de la couverture et dans le tunnel** : pour les cultures précoces (couverture en non-tissé, double couverture, tunnel) : contrôlez la température sous la couverture lors des journées ensoleillées et sans vent !

**La chaleur et l'humidité s'accumulent très rapidement**, en particulier dans les tunnels et sous les doubles couvertures. Ouvrez-les éventuellement pendant la journée afin d'éviter le stress thermique (= température supérieure à 25 °C) et un risque accru d'infection fongique (par exemple, le botrytis) pour les plantes, et afin de permettre une pollinisation complète plus tard, dès le début de la floraison.

Une aération suffisante est très importante et fastidieuse, en particulier en cas de fortes variations entre les températures diurnes et nocturnes.

**Recommandation** : surveiller la température à l'aide d'un thermomètre minimum/maximum.

**Tunnel mobile : gestion du climat** => voir les informations détaillées dans le fichier joint ou ici : [lien en ligne](#).

L'objectif est de maintenir les cultures aussi sèches et chaudes que possible. Il faut éviter une humidité élevée (condensation) et des températures supérieures à 25 °C.

Toutes **les couvertures qui ne servent pas à accélérer la croissance** doivent impérativement être **retirées**. Laisser le voile de protection contre le gel au bord du champ pour protéger la floraison.

**Retard de paille** : sur les champs à retard de paille, laisser la paille en place. Vérifier la couverture de paille pour retarder les dommages causés par le vent et la réparer si nécessaire.

### Plantations Frigo en plein champ

En plein champ, les plantations avec des plants frigo sont possibles à partir de la mi-mars, si l'état du sol le permet. Cela vaut pour la culture normale, mais aussi pour les cultures précoces (avec Frigo A+ ou plus) et pour les plantations de variétés remontantes.

**Les fraises remontantes** peuvent être plantées à partir de la mi-mars. Les plants frigo de taille A (standard) ou plus grands, tels que A+ ou les petits plants en barquettes, conviennent à la plantation. Les premières inflorescences doivent être retirées afin que les plants se développent mieux. À partir de la deuxième grande feuille nouvellement formée, les fleurs peuvent alors être laissées en place. Pour les plants faibles, retirer éventuellement une nouvelle série de fleurs.

**Culture à date fixe** : si le temps est suffisamment sec, les buttes peuvent déjà être préparées en partie pour la plantation de la culture à date fixe. La culture à date fixe doit être plantée au moment où la culture normale commence à fleurir afin d'obtenir une récolte aussi complète que possible après la récolte normale. Les billons doivent être formés environ deux semaines avant la plantation afin que la terre puisse suffisamment se tasser avant la plantation.

### Humidité du sol - tunnels et plein champ

Le contrôle/la surveillance de l'humidité du sol est indispensable au bon développement des plantes. Dans un premier temps, un contrôle manuel (test au doigt) est utile. Les tensiomètres ou capteurs similaires (Watermark, Plantcare) ont également fait leurs preuves. L'humidité du sol devrait maintenant se situer entre 180 et 120 hPa.

Dans **les cultures sur étagères**, les bacs peuvent désormais être placés dans les gouttières après les fortes gelées. Cependant, l'effet de précocité est meilleur s'ils restent au sol et recouverts d'un voile. Nettoyer à nouveau les plantes (voir ci-dessus) afin de prévenir les infections précoces. Maintenir les cultures aussi sèches que possible.

À partir de mars, il est également possible de prévoir de nouvelles plantations avec des variétés remontantes. La norme est ici de 6 à 8 plantes par mètre linéaire. Les cultures précoces avec 10 à 12 plantes/m doivent être plantées vers début avril. Les cultures continues doivent être fertilisées en

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

continu. Les besoins en eau augmentent également avec l'augmentation de la masse foliaire. Dans la pratique, l'utilisation simultanée d'acide phosphorique dans la fertilisation pour renforcer les plantes a fait ses preuves.

**Fertilisation** : Si cela n'a pas encore été fait, le premier **apport d'engrais** en plein champ doit être effectué avec une valeur de base de 25 à 40 kg N/ha. Une correction est nécessaire en fonction de l'analyse du sol ou de la livraison ultérieure du sol. Au plus tard au début de la floraison, il est recommandé de procéder à une analyse du sol (analyse N-min) afin de déterminer les besoins en nutriments. La valeur N-min doit être comprise entre 60 et 70 kg.

**Fertilisation en agriculture biologique** : si cela n'a pas encore été fait, **l'apport d'engrais en plein champ doit être effectué maintenant en une seule fois en raison de la transformation relativement lente des engrais organiques solides (2 à 3 mois). Une éventuelle fertilisation complémentaire ultérieure est effectuée par fertigation. En particulier par temps froid et en cas de disponibilité insuffisante en nutriments, une fertilisation liquide avec un engrais biocompatible à forte teneur en azote peut être envisagée pour pallier le manque.**

**Fertilisation de départ pour la culture en billons** : comme premier apport en fertigation ou en fertilisation foliaire, l'engrais sous forme de MAP (phosphate monoammonique) s'est avéré avantageux pour améliorer la disponibilité du phosphore. Poursuivre en alternant Kristalon blanc/Calcinit et, à partir de la floraison, passer à Kristalon rouge ou à un engrais similaire. L'utilisation de produits à base d'acide phosphorique pour renforcer les plantes dans la fertigation doit être évaluée au cas par cas.

**Risque de gel** : dès que les fleurs apparaissent, en cas de risque de gel (même sous tunnel), recouvrir au moins d'un simple voile non-tissé pendant la nuit pour protéger du gel. Lorsque les températures dans la culture sont inférieures à -3 °C, ajouter une deuxième couche de voile non-tissé (double) ou un voile non-tissé épais. L'arrosage antigel est une autre possibilité pour protéger les fleurs.

## Fraises Protection des végétaux

### Nettoyage de printemps (y compris les étagères et les tunnels)

Le nettoyage des plantes devrait être terminé dans toutes les exploitations. Comme le montre l'image ci-contre, avant le début de la végétation, il convient d'éliminer toutes les vieilles feuilles mortes et les éventuelles inflorescences anciennes, ainsi que les stolons. Cela se fait généralement à la main, en arrachant les vieilles feuilles. Seules les feuilles saines au cœur de la plante sont conservées et doivent être préservées autant que possible (voir image).

Cette mesure d'entretien sert à réduire au minimum la pression des maladies et des ravageurs dans la culture. Les mauvaises herbes qui poussent directement près de la plante sont également éliminées lors de cette opération. Il est préférable d'enlever les vieilles feuilles de la plantation.

Une fois les plants de fraises nettoyés, un traitement phytosanitaire peut également s'avérer utile. Des fongicides contre les taches foliaires, l'oïdium, la pourriture des racines ou des fruits et des insecticides contre les acariens peuvent être appliqués si les conditions météorologiques le permettent et si nécessaire.



Photo : après le nettoyage, les variétés précoces peuvent à nouveau être recouvertes d'un voile de protection.

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

**En cas de mauvaises herbes**, un traitement herbicide entre les rangs ou des mesures de lutte mécanique peuvent également être mis en œuvre.

Notez que les herbicides de sol sont peu efficaces par temps sec et lorsque le sol est sec. Si nécessaire, arrosez après le traitement ou attendez qu'il pleuve. Actuellement, seuls les produits contenant la substance active Lenacil (produits commerciaux Lenacil, Spark) peuvent être utilisés comme herbicides de sol dans les cultures existantes.

Par temps sec, en revanche, toutes les mesures de lutte mécanique sont très efficaces, à condition que les conditions météorologiques (absence de gel) et la praticabilité du sol le permettent. Contre les graminées, il est également possible d'utiliser des herbicides avant la floraison.

**N'oubliez pas** que dans les cultures précoces sous voile, les mauvaises herbes poussent également rapidement. Vérifiez donc les champs couverts afin de déterminer les mesures nécessaires.

Lors de l'application d'herbicides dans ces cultures, la couverture (voile) doit rester ouverte pendant au moins une demi-journée après le traitement, sinon la phase gazeuse des herbicides peut endommager les plantes. Il convient également de tenir compte de l'incompatibilité de certaines variétés avec tous les herbicides.

## Baies d'arbustes – situation actuelle

Les baies arbustives ont généralement bien passé l'hiver. Les éventuels dégâts causés par le gel sur les framboises sont désormais visibles au moment du débournement. Selon l'emplacement, les cultures se trouvent au stade du débournement jusqu'au début du développement foliaire (BBCH07 ou BBCH54).



*Bourgeonnement Loch Ness et framboise le 10 mars dans le Mittelland (thoh)*

## Baies d'arbustes – technique culturale

### Fertilisation

C'est maintenant, au stade du débournement, qu'il faut procéder à la fertilisation NPK de tous les arbustes à baies. Si du compost est apporté régulièrement, il convient de réduire les apports d'engrais minéraux ou organiques.

Pour obtenir une utilisation optimale de l'azote et minimiser le lessivage, il est recommandé de répartir la quantité en deux apports :

1. Apport au débournement : 20 à 40 kg N/ha (selon le potentiel de rendement)
2. Apport pendant la floraison : 20 à 40 kg N/ha (selon le potentiel de rendement)

Si les apports en nutriments sont limités aux rangées de plantation, la quantité d'engrais peut être réduite d'un tiers.

### Fertilisation en agriculture biologique

À ce stade du débournement, il convient d'apporter un apport d'engrais à tous les arbustes à baies, sous forme de fumier, de compost ou d'engrais commerciaux biocompatibles.

*Pour les myrtilles en pleine production ou recouvertes d'une nouvelle couche de sciure, appliquer au moins 80 kg/ha d'azote, de préférence 2/3 de la dose maintenant et 1/3 en mai. Les engrais commerciaux azotés conviennent bien à cet effet.*

*Si les apports nutritifs sont épandus uniquement sur le rang de plantation, la quantité d'engrais peut être réduite d'un tiers.*

À partir de 2026, le sel d'Epsom (sulfate de magnésium) pourra désormais être utilisé comme engrais foliaire ou en fertigation sans qu'il soit nécessaire de constater des carences, de justifier un besoin ou de respecter une période de contrôle. Voir les directives BS 2026 2.4.4.2 : [BioSuisse Richtlinien 2026 de.pdf](#). Des essais réalisés en 2025 ont montré que 2 à 3 applications foliaires de sel d'Epsom sur les framboisiers à partir de fin avril ont permis de réduire fortement la population de pucerons par rapport au témoin. L'essai sera répété en 2026 à des fins de confirmation.

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

Les nouvelles plantations en plein champ de **framboises à longues tiges** (1re série) et de plants verts hivernés peuvent être réalisées à partir de fin mars. Pour la plantation de plants verts frais en pot, il faut attendre après les saints de glace ou, en cas de plantation plus précoce, prévoir une protection contre le gel (par exemple, une couverture en non-tissé).

Pour les nouvelles plantations en buttes : réaliser les buttes 2 à 3 semaines avant la plantation afin que le sol puisse suffisamment se tasser avant la plantation.

Dans les cultures sous tunnels ou sous serre, les premières séries de « long canes » sont déjà plantées, et la dernière série (pour la récolte à partir de début/mi-juillet) sera plantée vers la fin avril.

### Framboises - Couper les pointes

Pour les framboises (framboises d'été et framboises d'automne avec récolte au printemps), les pointes des tiges doivent être raccourcies à la hauteur finale souhaitée ou, en cas de dommages hivernaux (dessèchement des pointes des pousses), coupées jusqu'au premier bourgeon latéral sain.

### Mûres (voir photo)

Les pousses parasites des jeunes tiges raccourcies en été/automne sont maintenant raccourcies à un ou deux bourgeons bien développés. Voir photo à droite. Il en résulte les fleurs et les fruits pour la récolte de cette année.

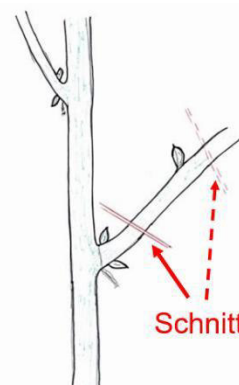


Image : taille des mûres latérales

## Baies d'arbustes – Protection des plantes

### Espèces Rubus (framboises et mûres)

Le moment du débourrement est propice à la **lutte contre les acariens gallicoles** (ériophyides) dans les espèces Rubus (voir manuel sur les baies, p. 102). Les acariens gallicoles, microscopiques, migrent alors de leurs quartiers d'hiver sous les écailles des bourgeons vers les jeunes feuilles. Au moment du débourrement, un traitement au soufre est possible.

Lors d'un traitement au soufre au débourrement, veillez à bien mouiller les plantes (quantité d'eau élevée de 1000 l/ha). À des températures comprises entre 15 et 25°C, traitez chaque rangée des deux côtés. En cas d'infestation l'année précédente ou si une infestation est constatée, un deuxième traitement avec Milbeknock (milbémectine) peut être effectué avant la floraison. D'autres produits à action complète ne sont disponibles qu'après la récolte. Adressez-vous au service cantonal spécialisé si vous avez besoin d'une analyse.

**Remarque : certains produits à base de soufre ne sont pas autorisés sur les framboises** (par exemple Acoidal, Heliosoufre, Soufre FL), mais le sont sur les mûres.

Après le débourrement, seuls les produits suivants sont autorisés sur les framboises : Kumulus WG et Solovit WG à 0,47 % !

### Groseilliers et myrtilles

Au début du bourgeonnement des espèces Ribes (groseilles/groseilles à maquereau), les pousses mortes et atteintes de champignons sont bien visibles. Si elles n'ont pas déjà été éliminées lors de la taille hivernale, elles doivent maintenant être retirées et détruites.

En cas de présence de **cochenilles** (voir manuel sur les baies, p.94), celles-ci peuvent être combattues chez les espèces Ribes et les myrtilles au moyen d'un traitement au débourrement. Les préparations à base d'huile (paraffine, huile de colza) sont les plus efficaces par temps nuageux et doux, sans gelées nocturnes. Il faut obtenir un bon mouillage et un séchage lent. Pour les myrtilles, le développement des feuilles ne doit pas encore avoir commencé, sinon il y a un risque de brûlures des feuilles. Les produits à base d'huile contre les cochenilles sont également efficaces contre les pucerons hivernants.

Si un traitement à l'huile contre les cochenilles est effectué au moment du débourrement, il est possible d'attendre pour traiter les pucerons. Il convient toutefois de surveiller régulièrement le développement des pucerons, en particulier dès que la première feuille est complètement développée. Une

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

intervention précoce est particulièrement importante pour les espèces Ribes. Lorsque les feuilles s'enroulent à cause d'une infestation de pucerons, il est difficile de lutter contre ceux-ci.

Pour lutter contre **les pucerons sur les espèces Ribes**, les substances actives/produits suivants sont disponibles cette année :

Bourgeonnement (et avant la floraison)	Produits à base d'huile de colza divers (PER + bio)
3 semaines	Pyréthrines (PER + bio) Pirimicarb (uniquement PER, respecter les exigences Spe3 et les dangers pour les abeilles (Spe8))
1 semaine	Acides gras (sels de potassium, oléates de sodium), azadirachtine A (produits à base de neem) (PER + bio)

Toutes ces substances actives agissent principalement comme agents de contact, parfois comme agents systémiques locaux. Il faut donc veiller à toujours bien mouiller les feuilles lors de la lutte contre les pucerons. Toutes ces substances actives sont également autorisées pour les myrtilles, à l'exception de l'azadirachtine (produits à base de neem).

Pour lutter contre le **Syrphe des groseilliers**, des diffuseurs de phéromones (Isonet Z) peuvent désormais être installés. Pour les surfaces inférieures à 1 ha, il convient d'installer environ 600 diffuseurs/ha. Pour les surfaces plus importantes, la densité peut être réduite.

Contre **la maladie de la chute des feuilles chez les espèces Ribes**, le produit Signum est disponible en plein champ dans le cadre des PER depuis 2024, avec un délai d'attente de 2 semaines. Il s'ajoute aux fongicides à base de cuivre avec un délai d'attente de 3 semaines (PER + bio). **Nouveauté pour les groseilles à maquereau** : la **substance active dithianon** (Delan WG, Atollan, Lirus) est désormais également autorisée contre la maladie de la chute des feuilles, à partir de la fin de la floraison, avec un délai d'attente de 14 jours.

**Oïdium** (voir manuel sur les baies, p.53 et suivantes)

Le risque d'infection est le plus élevé par temps chaud et humide. Depuis 2022, certains produits à base de soufre sont disponibles avec un délai d'attente raccourci :

Elosal Supra, Kumulus WG et Solfovit WG sont disponibles avec un délai d'attente d'une semaine. Elosal Supra doit être utilisé pendant une période allant du stade 57 (boutons floraux visibles) au stade 85 (les fruits commencent à prendre leur couleur caractéristique). Héliosoufre S, Thiovit Liquid et Biohop HelioSOUFRE sont même disponibles avec un délai d'attente de 0 jour pour les groseilles à maquereau.

**Aperçu** : substances actives/produits contre l'**oïdium du groseillier à maquereau** selon les délais d'attente :

VB_NE	Slick/Difcor 250 EC/Bogard/SICO (difénoconazole) (exigences Spe3) <b>uniquement PER</b>
3 semaines	Topas/Topas vino (penconazole), Amistar/Ortiva/Legado (azoxystrobine) <b>uniquement PER</b> Stroby WG, Corsil (krésoxim-méthyl) uniquement PER ; avec effet partiel : Fenicur également bio
2 semaines	Flint/Tega (trifloxystrobine) uniquement PER
1 semaine	Elosal supra/Kumulus WG/Solfovit WG (soufre) PER + bio, Talendo <b>uniquement PER</b>
3 jours	Armicarbon (bicarbonate de potassium), PER + bio
0 jour	Héliosoufre S/Thiovit Liquid/Biohop HelioSOUFRE (soufre) ; (avec effet partiel : Vitan, Kalisan, Serenade ASO) également bio

## Cantons

AG, BE, BL, LU, SG, SO, TG, TI, VS, VD, ZH et FiBL

Même pour **les variétés de groseilles très sensibles à l'oïdium** (p. ex. Haronia), un premier traitement précoce contre l'oïdium peut être effectué peu après le débourrement. Les produits disponibles sont pratiquement les mêmes que pour les groseilles à maquereau.

Cependant, les seuls produits à base de soufre disponibles pour les groseilles sont Elosal Supra et Microthiol Spécial Disperss (0,7 %, délais d'attente 1 semaine, application au stade BBCH 57 – 85).

### Lutte contre les mauvaises herbes (herbicides)

Le temps partiellement sec en mars a été favorable au désherbage mécanique.

Le napropamide (Aprex, Devrinol FL, Nikkel) ne peut généralement plus être utilisé, car il n'est autorisé qu'avant le débourrement.

La prudence est également de mise lors de l'utilisation de la pentiméthaline (Stomp Aqua), qui ne peut être utilisée que jusqu'au stade BBCH 56 (étirement des inflorescences) pour les groseilles et jusqu'au stade BBCH 55 (premiers boutons floraux visibles) pour les espèces Rubus.

En cas de problèmes avec les graminées dans les bandes de plantation, il est possible d'utiliser **Fusilade Max** (1 l/ha, 2 l/ha pour le chiendent) ou **Agil, Targa Super** (0,75 l/ha). Tous ces produits ne sont autorisés qu'une fois par an dans le cadre des PER.

### **Maladies et ravageurs dans les cultures biologiques de baies**

*Prévenir les maladies des tiges et des racines par des mesures indirectes (drainage, cultures sur buttes avec du compost bien mûr, choix des variétés, protection contre les intempéries, gestion des cultures, etc.). Contre les maladies des tiges, le cuivre peut avoir un certain effet partiel s'il est appliqué juste avant la floraison. Contre l'oïdium sur les framboises et les mûres : Armicarb (uniquement en culture de plein champ). Dans les espèces Ribes, contre la maladie de la chute des feuilles : cuivre (avant la floraison ou après la récolte, max. 2 kg de cuivre métallique/ha/an), contre l'oïdium du groseillier : soufre mouillable (avant la floraison/après la récolte) et Armicarb (uniquement en plein champ). Contre les pucerons sur les jeunes pousses : savon potassique ou pyréthrine (dangereux pour les abeilles, respecter les exigences SPe-3).*

*Contre les cheimatobies dans les myrtilles : pyréthrine (dangereux pour les abeilles, respecter les prescriptions SPe-3), Agree WP (bacillus thuringiensis).*

*Contre les cheimatobies dans les espèces Ribes et Rubus : NeemAzal, Parexan, Delfin (uniquement Rubus), Agree WP.*

*Les préparations à base de neem peuvent être utilisées contre les pucerons sur les espèces de sureau, Rubus et Ribes. Les préparations à base d'huile blanche sont autorisées contre les cochenilles sur les myrtilles, les espèces Ribes et Rubus, avec un effet secondaire contre les cheimatobies et les acariens.*

*(Pour plus d'informations sur l'utilisation d'auxiliaires dans les cultures de baies, voir les informations sur le webinar sur les fruits organisé en mars 2021 par le Strickhof.) => [Lien](#)*

## **Remarques / Dates / Événements**

### **Remarques**

**Conversion de l'autorisation professionnelle en matière de protection des végétaux (FaBe-PSM) avant le 30 juin 2026.**

À partir de 2027, l'achat de produits phytosanitaires ne sera possible que sur présentation d'une autorisation professionnelle valide.

Pour cela, les autorisations professionnelles actuelles doivent être converties avant le 30 juin 2026. Les personnes qui ne le feront pas devront recommencer la formation de base de 5 jours depuis le début. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sur le site Internet du Service cantonal de protection des végétaux ou auprès de la SOV.

## Dates / Événements

**14.04.2026** : Bio-Beerenflugang Ostschweiz, [flyer](#) | Inscription possible jusqu'au 6 avril

**24 et 25 novembre 2026** : **Séminaire sur les baies** (Congrès SwissFruit) à Berne

## Informations générales

### Remarques générales

Cette communication phytosanitaire ne mentionne que les principales maladies et les principaux ravageurs, ainsi qu'une sélection des groupes de produits phytosanitaires ou des substances actives possibles. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité.

Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la « [Liste des produits phytosanitaires](#) pour les baies » d'Agroscope (Agroscope Transfer n° 622 / 2026) et, pour l'agriculture biologique, la [liste des intrants du FiBL](#) complétée par les données [d'Agrometeo](#) et [de Sopra](#).

Pour le choix des produits, le [répertoire des produits phytosanitaires de l'OSAV](#), ainsi que, dans le cadre des PER, les [directives PER-](#) et, dans le cadre de l'agriculture biologique, la [liste des intrants du FiBL](#) sont contraignants. Des informations détaillées sur toutes les techniques de production dans la culture des baies sont disponibles dans le « [Manuel](#) des baies ».

Les délais d'attente, les dosages, les restrictions de répétition ainsi que les conditions et remarques des autorités d'homologation sont contraignants et doivent être strictement respectés. Pour la culture IP (PER), il convient également de respecter les exigences SwissGAP concernant [les résidus multiples](#) (max. 5, ou zone de sensibilisation 6 résidus).

Les exploitations qui se sont inscrites à un **système de production conforme à l'OPD** doivent s'informer précisément sur les produits recommandés ici qui, dans certaines circonstances, ne peuvent pas être utilisés en raison des restrictions imposées au système de production choisi par l'exploitation.

Le « Centre technique pour la culture et la protection des cultures fruitières » élabore, à l'intention de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), [des réglementations PER](#) spécifiques dans le domaine de la culture fruitière et de la culture des baies. L'OFAG approuve ces réglementations dans la mesure où elles sont jugées équivalentes aux dispositions de l'ordonnance sur les paiements directs, articles 12 à 25.

### **Important :**

Les communications sont principalement des prévisions suprarégionales qui attirent l'attention sur l'état actuel des maladies et des ravageurs et fournissent des informations sur les contrôles actuels et les problèmes phytosanitaires. Les différences entre les plantations et les variétés ne peuvent pas être prises en compte. La décision concernant une mesure phytosanitaire appartient au chef d'exploitation lui-même et doit également être fondée sur ses propres observations, contrôles, expériences et exigences dans la plantation concernée.

*Équipe d'auteurs : services spécialisés des cantons + FiBL  
thoh ; kopm ; ts ; siej ; beth ; juda ; kogb ; marc*

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sont fournies sans garantie. Veuillez respecter les prescriptions et restrictions d'utilisation en vigueur selon l'OFEPP sur le site Internet <https://www.psm.admin.ch/de/produkte>.